



FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

*Le patrimoine,  
c'est l'affaire de  
tous !*

*Vous êtes propriétaire privé,*

Et vous avez un projet de restauration d'une maison ancienne, d'une grange, d'une loge de vigne, d'un moulin, d'un pigeonnier, d'un four à pain, d'un mur d'enceinte, ... ou bien d'un autre édifice ou objet présentant un caractère patrimonial ?

La **Fondation du patrimoine** pourrait, sous conditions, vous apporter une aide financière en vous accordant soit une subvention, soit la possibilité de déduire la moitié du montant des travaux extérieurs de votre revenu imposable.

Les délégués bénévoles de **la Fondation du patrimoine** sont à votre disposition pour étudier avec vous ces possibilités, en tenant compte de la visibilité de l'édifice, de son statut, et de la qualité de la restauration envisagée.

**Assurer une restauration de qualité à votre patrimoine, c'est :**

- Améliorer votre cadre de vie
- Renforcer l'attractivité de notre territoire
- Participer à son développement économique
- Maintenir le savoir-faire d'entreprises non délocalisables

*La Fondation du patrimoine est là pour vous aider :  
contactez - nous ... et vous serez renseignés !*

Délégation du CHER - 1 place Philippe Devoucoux - 18000 – BOURGES  
02 48 24 07 72 – 06 26 74 06 69 - [fondationpatrimoine18@sollier.fr](mailto:fondationpatrimoine18@sollier.fr)

Délégation régionale – 25 avenue de la Libération – 45000 – ORLEANS  
02 38 24 34 21 – [centrest@fondation-patrimoine.org](mailto:centrest@fondation-patrimoine.org)

site internet : <https://www.fondation-patrimoine.org/>

avec le soutien de

